



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Creuse

FICHE DE POSTE

COORDONNATEUR DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS DU SECOND DEGRÉ

Circonscription de Guéret II-ASH

DIVISION DES PERSONNELS

Quotité 50% ½ poste susceptible d'être vacant
(décharge)

Poste soumis à entretien avec une commission départementale

Arrêté du 7 décembre 2005 (B.O. n° 1 du 5 janvier 2006 et JO. n° 293 du 17 décembre 2005) relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré ;
Arrêté du 14 juin 2006 (JO du 23 juin 2006), modifiant le précédent arrêté ;
Arrêté du 21 octobre 2015 relatif aux classes des Segpa ;
Annexe de l'Arrêté du 21 octobre 2015 : Volumes horaires des enseignements applicables aux élèves de Segpa ;
Circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 Sections d'enseignement général et professionnel

Profil et compétences attendues :

- Ce poste est réservé aux enseignants titulaires du CAPPEI ou d'un certificat antérieur reconnu comme équivalent.
- Il requiert une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'enseignement adapté en particulier et de la législation s'y rapportant.
- Le candidat doit faire preuve de :
 - Capacité d'écoute et de compréhension ;
 - Capacité d'adaptabilité dans la relation, de compétences dans la médiation lui permettant de développer un travail d'équipe ;
 - Qualités de rigueur, d'organisation de la gestion administrative des dossiers ;
 - Discrétion et réserve.

Fonctions :

- Il instruit les dossiers adressés à la commission et organise les réunions.
- Il accueille et renseigne les familles concernées.
- Il assure :
 - l'information et la liaison avec l'ensemble des partenaires impliqués dans un dossier (enseignants, responsables de l'enfant, établissements spécialisés, services sociaux...) ;
 - le suivi des décisions ;
 - le secrétariat administratif.
- Il renseigne les différents services de l'inspection académique.

Conditions d'exercice :

Sous l'autorité de Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale, président de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré :

- il instruit les dossiers soumis à la décision de la commission ;
- il organise la scolarisation des élèves en grande difficulté scolaire avec les chefs d'établissement et les équipes concernés.

Contact : Bruno CHARLES, IEN circonscription de GUERET II-ASH – Tél. : 05 87 86 61 34